

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

Comité consultatif national

L'honorable Frank Iacobucci,
C.C., c.r., *Président*

L'honorable Gérard V. La
Forest, C.C., c.r., *Président
honoraire*

L'honorable Peter Cory, C.C.,
C.D., c.r., *Président honoraire*

L'honorable John C. Major,
C.C., c.r., *Président honoraire*

L'honorable Michel
Bastarache, C.C., *Président
honoraire*

Sheila Block, M.B., *déléguée
de l'Ontario*

Frank R. Foran, c.r., *délégué de
l'Alberta*

Daniel Jutras, *délégué du
Québec*

Richard Peck, c.r., *délégué de
la Colombie-Britannique*

Michael J. Wood, c.r., *délégué
des provinces atlantiques*

Owen Rees, *Directeur général*

Grégoire Webber, *Directeur
général*

L'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême vient de terminer sa troisième année complète durant laquelle elle a continué de fournir à l'avocat ayant une cause devant la Cour une session de plaidoirie rigoureuse. Le programme de plaidoirie de l'Institut vise à améliorer la qualité et l'efficacité des plaidoiries devant la Cour suprême en reproduisant l'expérience de plaidoirie orale devant la dernière instance judiciaire du pays. Un comité d'avocats chevronnés écoute la plaidoirie de l'avocat et offre des commentaires francs et constructifs afin de lui donner l'opportunité de présenter à la Cour une argumentation soignée.

Au cours de la période 2009-2010, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie gratuites et non-partisanes pour approximativement 32 p. cent des dossiers devant la Cour suprême du Canada. Cela représente une augmentation importante par rapport à l'année 2008-2009, durant laquelle l'Institut a organisé des sessions dans 20 p. cent des dossiers. Les avocats qui ont recours aux services de l'Institut proviennent tant du gouvernement que de la pratique privée. L'Institut a offert des sessions de plaidoirie dans des dossiers civil et criminel, y compris plusieurs en droit constitutionnel. Au cours de certaines des sessions de la Cour, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie pour plus que 85 p. cent des dossiers d'une province donnée. Nous soulignons le fait que 25 p. cent des dossiers du Québec ont bénéficié du programme de l'Institut, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux années précédentes.

Les avocats qui ont recours aux services de l'Institut comprennent à la fois les habitués de la Cour et ceux qui y apparaissent pour la première fois. Des avocats des quatre coins du pays ont fait la demande d'une session de plaidoirie dans le cadre de leurs préparatifs.

Trente avocats ont donné leur temps sur une base pro bono en agissant comme conseillers en plaidoirie pour leurs pairs et en leur offrant des conseils basés sur leur propre expérience devant la Cour. Plusieurs ont participé à plus d'une session, illustrant l'engagement des avocats envers la profession juridique et le public. Depuis 2006, les conseillers en plaidoirie ainsi que les membres du conseil d'administration et les directeurs généraux de l'Institut ont contribué au delà d'un million de dollars en services *pro bono* au bénéfice des avocats et leurs clients appelés à plaider devant la Cour suprême du Canada. Les témoignages des avocats ayant eu recours à l'Institut confirment le dévouement de nos conseillers en plaidoirie qui consacrent leur temps à la préparation des sessions.

Au cours de l'année 2009-2010, l'Institut a publié, sur son site web, des lignes directrices pour les demandes d'autorisation d'appel en Cour suprême, offrant

ainsi aux avocats demandant à la Cour un droit d'appel un aperçu des exigences procédurale et de fond.

L'Institut demeure dans un état financier solide. Les coûts d'opération de l'Institut sont faibles et ses programmes peuvent être mis en œuvre grâce à la volonté de tous ses membres de participer à ses activités sur une base pro bono. Grâce à la générosité de nos membres et commanditaires, nous ne prévoyons pas formuler de nouvelles demandes de financement avant l'année fiscale 2012.